



**Association de la laïcité**  
Morlanwelz

**LE COURRIER LAÏQUE**  
**N°124 mars-avril 2014**

**Elections**  
**2014**

Pour un vote visant à

**Rejeter toutes formes d'intégrisme  
et de communautarisme exacerbé.**



**Refuser la surenchère populiste.**



**Appeler au respect des libertés  
individuelles.**



**Construire une démocratie  
participative et solidaire.**



**Seul un Etat laïque  
peut y parvenir**



## Dans ce numéro

Un seul numéro pour mars et avril 2014 ?	p.3
Conférence « L'Histoire pour quoi faire ? » Echos du 28 février	p.4
L'Ecosse autorise le mariage pour les couples homosexuels	p.5
Un Roi n'est pas un autre...	p.6
Après le repas philanthropique du 2 février	p.7
Le prosélytisme en laïcité ? Réflexions d'un membre	p.9
T'y crois, t'y crois pas... après le 25 janvier à la mosquée	p.10
T'y crois, t'y crois pas : 11 mars dernière rencontre à la bibliothèque provinciale	p.11
Jeudi 24 avril : ciné club des résistances « Illégal »	p.12
Le Parlement européen contre l'homophobie	p.14
Elections européennes 2004 : nous sommes tous concernés	p.15
MEMORANDUM 2014 : propositions du CAL et de la FHE pour les élections européennes	p.20
MEMORANDUM 2014 : Pour les élections fédérales et régionales	p.23
En notre âme et conscience : un livre du Docteur Dominique Lossignol	p.24
Manifestation du 29 février : soutien aux opposants au gouvernement espagnol anti-avortement	p.25
Petit écho de la semaine « Handicap et vous ? »	p.27

Contact Président Yvan Nicaise : 0478/ 39 27 96

Adresse mail : [yvnicaise41@gmail.com](mailto:yvnicaise41@gmail.com)

Secretariat : Paola Esposito : 64/ 44 23 26

Site internet : [www.morlanwelzlaicite.be](http://www.morlanwelzlaicite.be)

### Cotisation 2014

La cotisation annuelle reste fixée à **10 €** par membre.  
Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »  
Vous pouvez assurer son renouvellement par versement au  
compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895  
de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz  
Avec la mention : cotisation 2014  
(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)  
Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz



**Question : Pourquoi un seul numéro du « Courrier Laïque » pour mars et avril 2014 ?**

**Réponse : Parce que des travaux d'aménagement et d'équipement se dérouleront durant deux à trois mois.**

Vous êtes habitués à recevoir le mensuel de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz reprenant l'écho de nos activités passées et la présentation des activités futures. L'envoi d'un seul numéro pour mars et avril se justifie par l'impossibilité de mettre en place des conférences ou « Les Lundis du Préau » en raison de travaux. En effet, nous procédons, à l'étage, à la transformation des pièces permettant l'aménagement d'une cuisine correspondant à nos besoins. Le Conseil d'administration a pris cette décision qui représente un investissement important mais indispensable que nous amortirons au fil des années.

Notre objectif à travers ces travaux est double :

- Disposer d'une cuisine correcte en lieu et place d'un local vétuste et exigü.
- Permettre la poursuite de nos activités, notamment lors de cérémonies laïques et de repas philanthropiques ou conviviaux.

Il faudra donc être patients afin de reprendre l'ensemble de nos activités.

Néanmoins, notre ciné-club, les ateliers d'art floral et d'aquarelles ainsi que le cours d'italien pourront se dérouler normalement dès le mois d'avril.

**Pour le Conseil d'administration**

**Yvan Nicaise**

## « L'histoire est un sport de combat »

### Une conférence remarquable de Serafina Cuccu

Qui, après le 28 février dernier, pourrait encore se poser la question : « L'histoire pour quoi faire ? ».

Certainement pas les participants à la conférence-débat que cette historienne nous a présentée. Abondamment illustrée par des commentaires et extraits d'émissions télévisées, nous avons été plongés dans des récits, des faits et des réflexions sur quelques moments d'histoire.



En passant notamment par la révolution française et l'un des personnages marquants qu'est Robespierre, ou des événements de la guerre 1914-1918. L'Histoire, avec un grand H, fut abordée sous divers angles : celui de l'historien, ce scientifique en perpétuelle recherche de la vérité, jamais totalement connue, et celui des médias, prenant parfois trop de distance avec les faits afin de divertir ou de servir tantôt un groupe, une nation, un régime voire une idéologie.



L'historien, le journaliste, le producteur de documentaires, le réalisateur de films ont assez souvent des visions diamétralement opposées sur l'histoire des hommes, des civilisations et des conflits.

Notamment, donner une voix et un texte à un inconnu présenté dans un documentaire d'époque, traduire ses impressions ou ses sentiments, n'a comme valeur historique que celle que le réalisateur de ce documentaire a voulu lui donner.

Notre conférencière a ainsi mis superbement en avant, l'importance de l'histoire dans toute société démocratique ; cette science nous ouvrant une réflexion sur le passé qui devrait permettre de tirer des leçons et d'aider les hommes à éviter de commettre les mêmes erreurs, d'éviter le « plus jamais ça ».

L'historien (ndlr) ne peut être que laïque car riche de la vertu du doute qui permet le progrès et s'oppose ainsi au concept de vérité révélée, conception sclérosante, frein à l'évolution et à l'autonomie de l'humanité.

Réfléchissons à cette phrase d'Oswald Wirth :

« Celui qui croit posséder la vérité ne songe pas à la chercher »

**Yvan Nicaise**



**L'Ecosse autorise le mariage pour les couples homosexuels**

Le parlement écossais a adopté le mardi 4 février, à une écrasante majorité, la loi autorisant le mariage entre personnes du même sexe.

La réforme, votée par 105 voix pour et 18 contre, a suscité l'opposition de l'Eglise catholique écossaise et de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse. La branche écossaise de l'Alliance évangélique a parlé d'un « *coup pour la société* » alors que l'Ecosse doit se prononcer en septembre par référendum sur son indépendance.

La loi prévoit que les institutions religieuses ne seront pas contraintes d'organiser des cérémonies de mariage dans leurs locaux. Les premières unions devraient être prononcées dans le courant de l'année.

L'an dernier, le parlement britannique a voté des lois autorisant le mariage entre personnes de même sexe en Angleterre et au pays de Galles. Les premiers mariages dans ces deux régions doivent avoir lieu le 29 mars. L'Irlande du Nord a quant à elle fait savoir qu'elle n'avait pas l'intention de voter de loi en ce sens.

**Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)**

## **UN ROI N'EST PAS L'AUTRE...**

### **La loi sur l'extension de l'euthanasie aux mineurs a franchi tous les obstacles**

En signant, le dimanche, 3 mars la loi sur l'extension de l'euthanasie aux mineurs, le chef de l'Etat a parfaitement rempli son rôle constitutionnel.

C'était la dernière étape depuis son adoption par la Chambre, deux semaines après l'avoir été par le Sénat. Une extension de l'euthanasie voulue et votée par des majorités de rechange comprenant surtout des élus PS, MR, Ecolo-Groen et N-VA.

Ce vote n'a pas été l'expression d'une discipline de parti comme cela se passe malheureusement trop souvent dans notre système démocratique puisque d'autres parlementaires de ces partis se sont abstenus ou ont voté contre au nom de la liberté de conscience.

Le chef de l'Etat a donc parfaitement rempli son rôle constitutionnel malgré diverses pressions, dont la pétition de CitizenGO, une fondation catholique espagnole attachée aux valeurs traditionnelles et à la famille de base.

Cette pétition a recueilli plus de 200.000 signatures principalement à l'étranger où l'on ne connaît évidemment pas tous les tenants et aboutissants de la promulgation royale d'une loi en Belgique.

La Belgique est le premier pays à autoriser cet acte, sans limite d'âge. Les Pays-Bas ont eux autorisé l'euthanasie pour les mineurs, en prévoyant un âge minimum de 12 ans.

Ce projet avait reçu le soutien global des académies royales de médecine. Un soutien important sur le plan éthique, si l'on se souvient des réserves importantes que la même institution avait formulées lors de l'adoption du texte principal en 2002.

Les académiciens de médecine soulignent que cette possibilité est néanmoins strictement réservée aux mineurs d'âge « *qui se trouvent dans une situation médicale sans issue à brève échéance et résultant d'une pathologie grave et incurable dans l'état actuel de la science* ». En outre, les académiciens rappellent que « *les demandes pour souffrance psychique causée seulement par une pathologie psychiatrique doivent être exclues* ». C'est le cas dans la loi qui vient d'être définitivement adoptée.

**Yvan Nicaise**

## Après le repas philanthropique du 2 février



Comme les années précédentes, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz a organisé un repas dont le bénéfice était destiné au financement de la Fête de la Jeunesse Laïque du Centre (FJL) qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin prochain.

A nouveau, de nombreux membres et sympathisants y ont participé dans l'ambiance conviviale qui caractérise nos activités et particulièrement nos repas.

Ce fut l'occasion de rappeler les objectifs de la FJL à laquelle nous sommes très attachés par les valeurs qui s'y expriment : liberté de pensée, citoyenneté, sens des responsabilités, tolérance, refus des extrémismes, ... valeurs qui sont, lors de cette fête, rappelées à nos enfants quittant l'école primaire pour entrer dans l'adolescence.

Ce repas fit aussi une heureuse : la gagnante d'une splendide aquarelle réalisée et offerte par Anne-Marie André, l'animatrice de notre atelier d'aquarelles.

**Yvan Nicaise**

### **... Mais aussi Laïcité et gastronomie**

A la demande de membres, nous publions les recettes du menu qui a été servi en souhaitant qu'elles fassent le plaisir de vos futurs invités.

#### **Soupe aux tomates confites**

Ingrédients ( pour 4 personnes)

1 kg de tomates, 2 gousses d'ail, 4 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1 cuillère à soupe de vinaigre balsamique, du bouillon de légumes, 4 cuillères à soupe de pesto vert, 2 cuillères à soupe de basilic ciselé, sel, poivre du moulin.

Préparation

Peler, épépiner et couper en quartiers les tomates.

Préchauffer le four à 180°.

Dans un bol, mélanger l'huile, le vinaigre balsamique, un peu de sel et du poivre  
Disposer les quartiers de tomates dans un plat allant au four (large et peu profond). Napper de vinaigrette et bien mélanger.

Faire cuire au four plus ou moins 1 h jusqu'à ce que les tomates et l'ail soient bien tendres. Remuer de temps en temps en cours de cuisson.

Mixer la préparation avec le bouillon de légumes et réchauffer le tout.

Ajouter le pesto et saupoudrer de basilic.

## **Filet pur de porc aux condiments**

### **Ingrédients**

12 oignons blancs au vinaigre, 12 cornichons, 1 filet pur de plus ou moins 800 gr, 3 gousses d'ail, 30 cl de vin blanc sec, 1 cuillère à soupe de moutarde à l'ancienne, beurre, fleurs de thym, persil, sel, poivre du moulin.

### **Préparation**

Hacher grossièrement les oignons et les cornichons. Saisir la viande dans un peu de beurre bien chaud.

Préchauffer le four à 200°. Mettre la viande dans un plat allant au four. Ajouter les gousses d'ail non épluchées et écrasées et la feuille de laurier. Saupoudrer de fleurs de thym et saler, poivrer et cuire 30 minutes à four chaud. Arroser régulièrement.

Retirer la viande et les gousses d'ail du plat. Réserver la viande au chaud.

Déglacer avec le vinaigre de vin et le vin blanc.

Hors du feu, terminer la sauce en ajoutant la moutarde et les condiments hachés.

Rectifier l'assaisonnement et monter la sauce en mélangeant au fouet un peu de beurre frais.

Saupoudrer de persil au moment de servir.

**Marie-Christine Cuchet**



**Lors de nos activités, venez déguster la nouvelle bière « la hic » ou emportez-là.**

**Prix à emporter : 2 €/bouteille  
vidange comprise**

## Prosélytisme en laïcité ?

### Réflexions d'un de nos membres

Le terme **prosélytisme** vient du mot « prosélyte », latin ecclésiastique *proselytus*, du grec προσήλυτος *prosêlutos*, « nouveau venu (dans un pays) » ; le prosélytisme désigne donc l'attitude de ceux qui cherchent à « susciter l'adhésion » d'un public, susceptible de devenir alors, pour tout ou partie de ce public, des « prosélytes », c'est-à-dire de nouveaux adhérents à leur foi ; par extension, le prosélytisme désigne le « zèle » déployé en vue de rallier des personnes à une doctrine.

Que ce soit la définition de Wikipédia ou celle du Robert ou du Littré, nous y retrouvons la relation à une "foi". Hors, il ne peut être question de "foi" en laïcité. Le dernier terme de la définition parle même de "rallier des personnes à une doctrine". La laïcité serait doctrinale ?

Ce qui nous amène à poser la question : le prosélytisme a-t-il sa place dans le concept de laïcité ?

Le terme nous déplaît, en général, car il présuppose une propagande, un endoctrinement, un démarchage qui heurtent notre sensibilité à la libre-pensée et à l'indépendance d'esprit qui sont censés nous caractériser, nous laïcs (que je préfère à "laïques", sans vouloir entrer dans des arguties sémantiques.)

Nous sommes amenés, chaque jour, à constater la montée des influences religieuses dans notre société, sans parler des extrémismes de tout poil, qu'ils soient religieux ou non, qui vont à l'encontre d'un humanisme nécessaire, et du simple respect humain.

Il m'est dès lors apparu qu'une large diffusion du concept de laïcité - appelez cela prosélytisme si cela vous convient - serait plus que jamais nécessaire. Un prosélytisme préventif d'auto-défense, en quelque sorte !

C'est à quoi notre maison s'attelle, bien entendu. Mais vous n'êtes pas sans savoir que peu de jeunes nous rejoignent. N'y aurait-il pas là une éducation à faire ou à poursuivre ?

Par quel canal ? Je n'ai pas de réponse immédiate : toutes les pistes de réflexion sont donc les bienvenues !

Qu'en pensez-vous ?

**Michel Loison**

## T'y crois, t'y crois pas... Après le 25 janvier à la mosquée



La quatrième journée programmée dans le cycle 2013-2014 s'est déroulée à la Mosquée de la Fédération islamique de Belgique – section La Louvière.

Elle clôturait ces rencontres dont les objectifs étaient doubles : découvrir des lieux de cultes pour les religions ou de convictions pour la laïcité et aborder, sous forme

de cafés-citoyens, des sujets de débats que traverse notre société.

Le public était nombreux et la participation des membres de notre Maison de la Laïcité était significative. En effet, une vingtaine de nos membres étaient présents, comme ce fut le cas lors des trois rencontres précédentes.

L'accueil fut très sympathique et l'Imam de cette mosquée consacra la première partie de l'après-midi à répondre aux questions nombreuses qui lui furent posées. L'objet de ce compte-rendu n'est pas d'en faire une synthèse car l'importance de cette journée résidait dans la connaissance des conceptions religieuses de l'autre, de ses croyances, de ses conceptions de vie et de son lieu de culte.

Après une collation plus que frugale offerte par la mosquée, le café-citoyen, sur le thème de « Dieu au bout du chemin ? », aborda les événements qui peuvent bouleverser la vie et renforcer ou ébranler la foi, si celle-ci existe bien entendu, mais aussi sur le thème « nait-on, devient-on ou demeure-t-on (in) croyant ? ».

Des témoignages de participants furent l'occasion d'en débattre et de mesurer ce qui différencie, notamment, ceux dont la foi ou la croyance guide leur vie et ceux qui s'appuient sur leur conscience d'homme libre de toute croyance.

Certains de nos participants, et plus particulièrement des femmes, ont regretté, comme lors des journées à l’Eglise évangéliste, l’absence de femmes de religions protestantes ou musulmanes, ce qui interpelle et qui laisse un sentiment « d’incomplet » dans cette recherche d’échanges et de dialogues.

Yvan Nicaise



## Brouhaha religieux ?

**T’y crois, t’y crois pas...  
La dernière rencontre et  
conférence de clôture s’est  
déroulée le mardi 11 mars à  
la Bibliothèque provinciale  
de La Louvière**

Les quatre rencontres qui se sont étalées d’octobre 2013 à janvier 2014 justifiaient amplement de les clôturer par une soirée permettant de prendre un peu de recul en compagnie d’une personnalité non impliquée dans les débats menés.

Aussi avons-nous sollicité **Félice Dasetto** (Professeur émérite de l’UCL) pour qu’il nous propose un bref parcours de sociologie historique des religions.

Ce fut l’occasion de faire le point sur le projet au travers d’un reportage vidéo réalisé à partir des témoignages recueillis pendant les quatre séances que nous avons vécues.

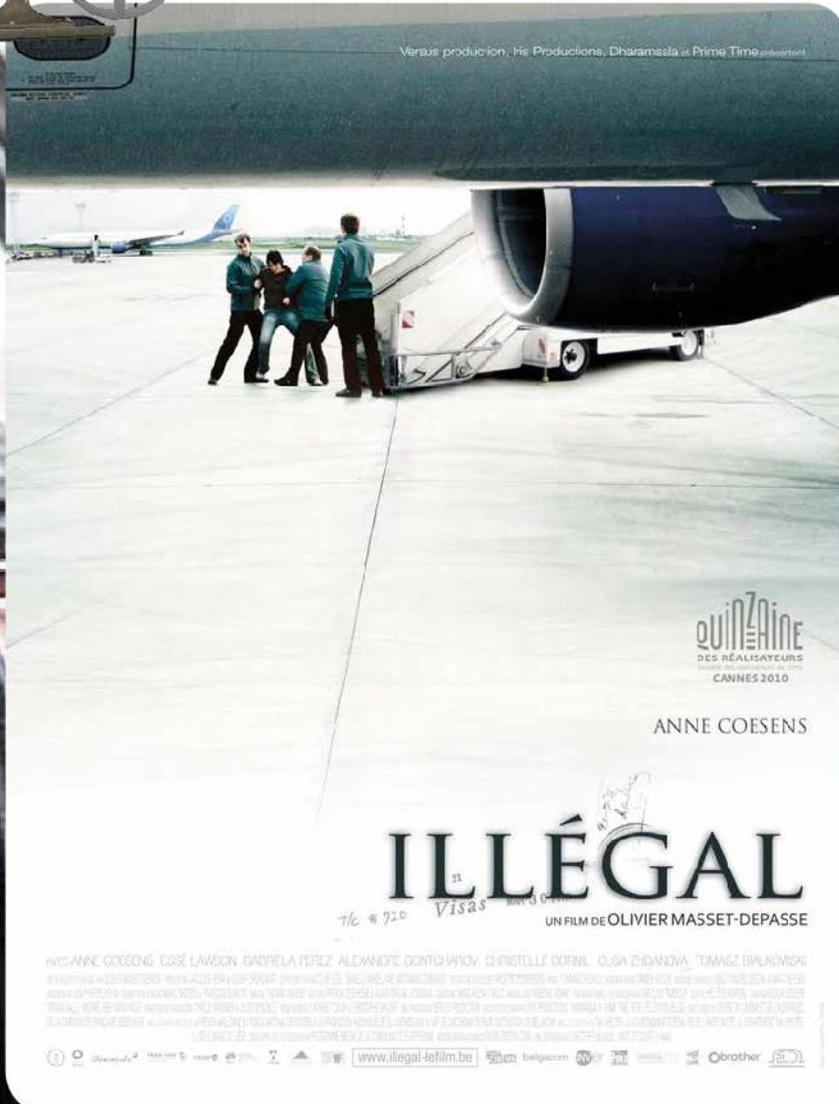
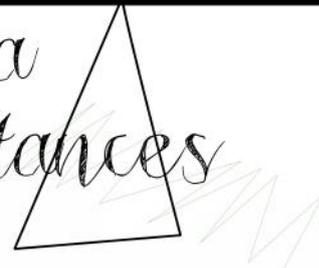
Ce fut aussi l’occasion de remercier le personnel de la bibliothèque provinciale, section adultes et adolescents qui, lors de chaque rencontre, était présent pour nous présenter une sélection de livres en rapport avec chaque thème abordé choisie parmi les nombreux ouvrages qui garnissent les rayonnages de cette bibliothèque.

Yvan Nicaise



# Le Cinéma des Résistances

2013-2014  
 Saison 12



**Jeudi 24 avril 2014 à 20 heures**

**P.A.F : 4 €**  
**(abonnement 5 séances : 16 €)**

**info : 0497/ 46.34.93**

**Voiturage gratuit pour**  
**les habitants de Morlanwelz : 064/ 44.23.26**  
**(2 jrs avant la soirée)**  
**La salle est accessible**  
**aux personnes à mobilité réduite**

Avec la collaboration de Hainaut  
 Culture Tourisme de la Province de  
 Hainaut

Exempt de timbre - manifestation  
 culturelle  
 Editeur responsable : Y.Nicaise,  
 Place Albert 1er, 16a 7140 Mor-  
 lanwelz

# CINÉ-CLUB

## *le cinéma des résistances*

Jeudi 24 avril 2014, à 20 heures



### ILLÉGAL

un film de Olivier Masset-Depasse

(Belgique, France, Luxembourg 2009)

*Prix de la Société des auteurs, compositeurs dramatiques à la Quinzaine des Réalisateurs*

*(Cannes 2010)*

D'origine russe, une femme et son fils de 14 ans vivent clandestinement en Belgique. Pour elle, huit ans de galère, sur le qui-vive, à fuir les contrôles de police et éviter d'être trop dépendante d'un mafieux local. Emploi précaire et abus de vodka l'aident à tenir bon, dans l'attente de faux papiers et l'espoir d'une demande d'asile acceptée. Finalement arrêtée au hasard d'un contrôle d'identité dans la rue, Tania est placée dans un centre de rétention. Elle s'y débat comme une lionne, acharnée à retrouver son fils hébergé par une amie.

«Illégal» est film audacieux et brillamment réalisé qui secoue les consciences et brise les tabous. Il nous ouvre les yeux sur la réalité de la vie, des motivations à l'exil, de la détention en centre de rétention des sans-papiers et de l'arsenal administratif déployé par les pays occidentaux pour parvenir à les expulser.

Ce portrait de femme en résistance, la rage qui anime d'un bout à l'autre le récit en font une belle incarnation d'un des combats des militants des Droits de l'Homme. C'est un appel à la vigilance face aux dérives de nos démocraties.

L'actrice principale, Anne Cosens a obtenu plusieurs récompenses pour sa performance éblouissante.

**P.A.F. : 4 € (abonnement 5 séances : 16 €)**

une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

**VOITURAGE** gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection 064/44.23.26.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

## Le Parlement européen contre l'homophobie

**Le 4 février, le Parlement européen a adopté le rapport Lunacek qui présente une feuille de route pour lutter contre l'homophobie en Europe. Reste à la Commission à se saisir sérieusement de ce dossier.**

Le dit « rapport Lunacek » préparé par la députée européenne Verte autrichienne, Ulrike **Lunacek**, invite les Etats membres à coordonner leurs politiques et à partager leurs bonnes pratiques en ce qui concerne les droits LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexes). Il couvre des sujets tels que les politiques d'emploi, le droit d'asile, les politiques antidiscriminatoires et la santé. Le rapport tient compte d'un sondage de l'Agence Fondamentale des Droits de l'Homme qui montre que 47% des personnes **LGBTI** ont été victimes de discrimination lors de l'année précédant le sondage et que 26% ont été victimes de violence au cours des 5 dernières années. Bien que ce rapport soit non contraignant, il a été l'objet de violentes attaques de la part de fondamentalistes religieux et nationalistes qui ont répandu de nombreux mensonges sur Ulrike Lunacek et sur son rapport. Il a été dit, notamment, que le rapport visait à accorder des droits spéciaux aux homosexuels, à restreindre la liberté d'expression, ou encore, que Madame Lunacek aurait par le passé « tenté de promouvoir la pédophilie en Europe » (faisant référence à un rapport qu'elle avait rédigé au sujet de l'éducation sexuelle qui ne faisait, évidemment, aucunement référence à la pédophilie). Cette campagne mensongère et diffamatoire menée par de puissants lobbys religieux conservateurs a conduit à une pétition en ligne qui a recueilli plus de 200.000 signatures et à des dizaines de milliers de mails demandant aux parlementaires européens de voter contre le rapport.

**S'ils espéraient voir ce rapport rejeté, à l'instar du rapport Estrela sur les droits des femmes, en décembre dernier, les militants anti-mariages homosexuels ont été déçus car les députés européens ont adopté le « rapport Lunacek » par 394 voix pour, 196 contre et 72 abstentions.** La prochaine étape est, à présent, d'amener ce rapport devant la Commission européenne. Durant ces trois dernières années, le Parlement européen a demandé à de multiples reprises à la Commission de prendre des mesures contre l'homophobie sans que cela soit suivi d'effet. Ces demandes ne peuvent désormais plus être ignorées.

Source : lecture de presse

**Yvan Nicaise**



## Elections européennes 2014 Nous sommes tous concernés

Entre le 22 et le 25 mai 2014, les prochaines élections du Parlement européen auront lieu dans tous les États membres de l'Union européenne (UE). 751 députés européens seront ainsi élus et ils représenteront plus de 500 millions d'habitants et environ 388 millions d'électeurs dans les 28 États membres de l'Union.

En Belgique, elles se dérouleront le 25 mai 2014.

21 députés devront être élus contre 22 lors des élections précédentes.

Les députés seront élus pour siéger jusqu'en 2019.

Ce seront les huitièmes élections européennes ; le premier vote direct ayant eu lieu en juin 1979.

Comme citoyen mais aussi comme laïque, nous devons y attacher autant d'importance qu'aux élections fédérales et régionales qui se déroulent le même jour.

**Ne négligeons pas que nombre de décisions prises au niveau européen ont un impact direct ou indirect sur la législation des pays de l' UE, soit par leur caractère contraignant, soit par les orientations qui influencent les choix politiques, économiques ou sociétaux.**

Outre les débats sur le droit à l'avortement ou à l'euthanasie, d'autres domaines méritent notre vigilance : la liberté de la recherche scientifique, l'accès à l'éducation pour tous, la défense de l'Etat de droit, la garantie des droits économiques et sociaux, des services publics de qualité, ...

Nous reprenons, dans un texte séparé, les propositions que la Fédération Humaniste Européenne (FHE), auxquelles adhère le Centre d'Action Laïque, formule et envoie aux divers partis politiques.

### **Composition du Parlement européen lors de la législature 2009-2014.**

Le parlement européen actuel est composé de 7 groupes parlementaires dont le nombre d'élus par groupe est de :

- 275 : Parti Populaire Européens (PPE)
- 194 : Alliance progressiste des socialistes et des démocrates (S&D)

- 85 : Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
- 58 : Conservateurs et réformateurs européens (CRE)
- 56 : Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)
- 35 : Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)
- 32 : Europe de la Liberté et de la Démocratie (ELD)
- 31 : Non-inscrits (NI)

Reprenant un article, rédigé le 4 février 2014 par le journaliste Pierre Magnan (France TV info) j'ai cru bon d'y ajouter (en rouge) où les partis politiques belges s'inscrivent car il n'y était pas fait référence.

Dans l'hémicycle, les places attribuées aux députés sont déterminées en fonction de leur appartenance politique, de gauche à droite, après accord des présidents de groupe. Ces groupes ont un rôle déterminant dans le fonctionnement d'un parlement sans majorité absolue.

Pour composer un groupe politique, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des Etats membres de l'Union Européenne (soit sept pays). Ce qui oblige les élus des partis nationaux à s'unir avec des membres d'autres partis européens. Cela a donné de grandes alliances qui dominent le Parlement. Une, plutôt à droite, qui rassemble l'UMP, la CDU dans le PPE... et une plutôt à gauche qui rassemble les sociaux-démocrates européens (Alliance progressiste des socialistes et démocrates).

Dans ce système, les partis minoritaires ont plus de mal à former un groupe.

**C'est ainsi que les 2 élus du Vlaams Belang** ainsi que ceux du Front National sont non inscrits dans un groupe parlementaire européen. La tentative de regroupement des mouvements nationalistes européens (alliance européenne des mouvements nationaux) a été mise à mal par le refus de Marine Le Pen de s'allier avec des partis, jugés infréquentables par la présidente du FN, comme le Jobbik hongrois ou le BNP britannique.

### **La culture du compromis dans les groupes parlementaires européens**

Jamais il n'est arrivé, dans l'histoire du Parlement, qu'un seul groupe détienne la majorité absolue. C'est pourquoi, afin d'adopter la législation de l'Union et d'approuver le budget, les groupes doivent s'efforcer d'obtenir la majorité nécessaire par voie de négociation et de compromis. Le jeu des concessions mutuelles entre les groupes est donc essentiel, sachant évidemment que le poids d'un groupe dépend de sa taille.

La discipline de groupe au sein du Parlement européen est moins stricte que dans certains parlements nationaux : il arrive ainsi que des députés issus de mêmes groupes votent différemment (en fonction d'intérêts nationaux ou régionaux).

La notion de compromis tient beaucoup au fait que dans le Parlement européen, il n'y a pas la notion de soutien à un gouvernement. C'est ainsi que les deux grands groupes (SD et PPE) se sont mis d'accord pour la désignation du président du parlement.

Il faut cependant relativiser cette culture du compromis car, comme le note une étude de Thierry Chopin et Camille Lepinay, *«ni les politiques du travail et de l'emploi, ni l'essentiel de la fiscalité, ni les retraites et le système de protection sociale, ni les systèmes éducatifs, ni la sécurité publique ne font l'objet d'authentiques politiques communautaires, alors que c'est sur ces enjeux que le clivage droite-gauche trouve toute sa vigueur au niveau national»*.

### **Groupe Europe de la liberté et de la démocratie (EFD en anglais)**

**32 élus** <http://www.efdgroupe.eu/>

Ce groupe, qui compte Philippe de Villiers parmi ses membres, s'ancre dans la droite du Parlement et représente notamment le courant eurosceptique. Ce sont les anglais du UKIP (Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni) qui sont les plus représentatifs de ce groupe ainsi que ceux de la Ligue du Nord en Italie. Les élus de ce groupe s'opposent notamment aux idées de supranationalité.

### **Groupe des conservateurs et réformistes (ECR en anglais)**

**54 élus** <http://ecrgroupe.eu/>

Le groupe se définit comme étant de *«centre droit»*, *«non fédéraliste»*. Il provient d'une scission du PPE et rassemble notamment des conservateurs britanniques.

Il regroupe notamment 26 Britanniques (parti conservateur et unionistes d'Irlande du Nord) et des Italiens de Forza Italia (le parti de Berlusconi).

L'élue belge de la liste Dedecker adhère à ce groupe.

### **Groupe du Parti populaire européen (PPE ou EPP)**

**265 élus** <http://www.eppgroupe.eu/fr>

Le Groupe du Parti Populaire européen, principal groupe du Parlement européen, rassemble *«les forces politiques pro-européennes du centre et du centre-droit issues des Etats membres de l'Union européenne»* et défend l'idée d'une *«économie sociale de marché»*. Selon l'objectif affiché sur son site, il promeut *«une Europe plus compétitive et plus démocratique»*. Il forme la

principale force politique au Parlement européen.

**Côté belge, le PPE regroupe 1 CDH, et 3 CD & V et 1 démocrate - chrétien germanophone.**

Côté français, le PPE regroupe notamment des élus de l'UMP (ou du Nouveau Centre). Côté italien, il regroupe des centristes de droite mais aussi des membres de Forza Italia. Les Allemands sont membres de la CDU ou de la CSU.

### **Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE)**

**84 élus** <http://www.alde.eu/fr/>

C'est le groupe charnière du Parlement européen. Il regroupe les centristes européens. **Dirigé par le Belge Guy Verhofstadt, il compte, parmi les Belges, 2 MR, et 3 Open VLD.**

Il affirme défendre une croissance humaine, un développement durable et protéger les libertés individuelles. Sur un plan européen, il est favorable à «*l'introduction de véritables ressources propres*». En clair, ces élus sont favorables au développement d'un véritable budget européen.

### **Le Groupe Socialistes et Démocrates (SD)**

**184 élus** <http://www.socialistsanddemocrats.eu/fr>

Le Groupe Socialiste et Démocrate est le principal groupe de «centre gauche» du Parlement européen et le deuxième plus important en termes d'élus, issus des 28 Etats membres de l'UE. La philosophie du groupe: «*Nos eurodéputés se battent pour la justice sociale, l'emploi et la croissance, les droits des consommateurs, le développement durable, la réforme des marchés financiers et le respect des droits de l'Homme, afin de créer une Europe plus forte et plus démocratique et d'assurer à tous un avenir meilleur.*»

**Le groupe rassemble notamment pour les Belges, 3 PS, 2 SPA ,** le PS français et les homologues européens.

### **Le Groupe Les Verts/Alliance Libre européenne**

**55 élus** <http://www.greens-efa.eu/fr.html>

Le groupe est composé des «*Verts et des représentants des nations sans Etat("régionalistes")*». Les Verts/ALE sont actuellement le quatrième groupe au Parlement européen et compte des député-e-s provenant de 15 Etats membres. Avec 28 femmes et 30 hommes, l'égalité des genres y est largement assurée. «*Pour les Verts, seul un "Green New Deal" peut apporter l'élan nécessaire à une économie durable, sociale et créatrice d'emplois qui amènera des solutions aux défis des ressources, du climat et de l'économie*», explique le groupe.

**Côté belge, le groupe rassemble 2 Ecolo et 1 Groen.**

## **Le Groupe gauche unie et gauche verte du Nord (GUE/NGL)**

**35 élus** <http://www.guengl.eu/>

Le groupe compte des membres issus de 13 pays et 18 partis. Il affirme ne pas se reconnaître dans l'actuelle Europe, considérée comme trop orientée vers la «*logique de marché*». Il considère que l'Europe n'est pas victime de la «*crise économique, sociale et environnementale, mais l'un de ses moteurs*».

En France, le groupe rassemble les élus du PC et du Parti de gauche. En Grèce Syriza et en Allemagne, die Linke.

Depuis l'adhésion de la Croatie en juillet 2013, le Parlement européen compte 766 membres, mais ce nombre va être ramené à 751 à l'occasion des élections de 2014 et devrait rester inchangé à l'avenir.

Yvan Nicaise

Sources : France TV Info et Parlement européen

**Les activités des ateliers d'aquarelles, d'art floral  
et les cours d'italien peuvent se dérouler  
normalement en avril malgré les travaux**

- **Aquarelles : les 7 et 14 avril**
  
- **Art floral : le 24 avril**
  
- **Cours d'italien : 31 mars et 28 avril ( dates à confirmer)**



**Propositions du Centre d'Action Laïque et de la  
Fédération Humaniste Européenne (FHE) pour les  
élections européennes.**

*Beaucoup de personnes sont laïques, parfois même sans le savoir. C'est le cas de tous ceux qui pensent que la religion est avant tout une question personnelle et que seule la séparation des États et des religions peut fournir un cadre impartial qui inclut tout le monde, croyant ou pas.*

*Mais la laïcité est aussi une question de valeurs. Défendre la laïcité, c'est conduire sa vie en promouvant la paix, la liberté, l'émancipation, l'égalité et la solidarité. La Fédération Humaniste Européenne (FHE) invite donc l'Union européenne, inspirée de ces valeurs fondamentales, à prendre en compte les éléments suivants, au profit de tous.*

L'Europe et ses institutions doivent conserver leur indépendance face aux opinions philosophiques ou religieuses exprimées par des individus ou relayées par des groupes de pression, en refusant toute ingérence des Églises dans la sphère politique.

Le fait religieux ne peut en aucun cas influencer les choix politiques et d'organisation de la société. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009, les institutions européennes dialoguent avec les Églises et les organisations non confessionnelles sous l'Article 17 du Traité de fonctionnement de l'UE (TFUE) qui mentionne un dialogue «ouvert, transparent et régulier». Or, malgré un récent rééquilibrage en faveur des organisations non confessionnelles, la mise en œuvre de ce dialogue a fortement privilégié les Eglises.

## **La Fédération Humaniste Européenne demande aux instances européennes :**

- . De respecter scrupuleusement le principe de la séparation Églises/État
- . De défendre la laïcité face à ceux qui pourraient être tentés de revenir sur les acquis des droits de l'Homme : égalité des sexes, droits des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), liberté de conscience et d'expression, droits sexuels et reproductifs des femmes, promotion de la recherche libre, accès à l'éducation pour tous, etc.
- . De préciser les lignes directrices de la commission européenne relatives à la mise en œuvre de l'Article 17 du TFUE, tant dans les modalités de choix des interlocuteurs que dans les thèmes qui pourraient être débattus, comme l'a demandé le Médiateur européen.
- . Une transparence complète et équilibrée dans le processus de composition des groupes d'experts et des comités éthiques qui collaborent avec les institutions européennes.

## **La FHE demande la défense de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, donc :**

- . De défendre les valeurs fondamentales de l'Union européenne, d'agir avec fermeté, par tous les moyens diplomatiques et légaux, à l'encontre des États membres qui violent ces valeurs et dérogent aux règles européennes communes et de mettre en place un mécanisme indépendant de défense de l'Etat de droit (« Commission de Copenhague » ou groupe de haut niveau) pour veiller au respect de ces valeurs par les Etats membres.
- . De mettre en place une stratégie coordonnée de lutte contre la progression des intégrismes et des partis populistes de tous bords.
- . D'adopter une attitude proactive au sein de toutes les institutions européennes pour compléter le dispositif anti-discriminations de l'Union européenne.
- . D'inciter les Etats membres à supprimer les lois nationales contre le blasphème comme le recommande le Conseil de l'Europe.
- . De garantir les droits économiques et sociaux notamment dans les États membres durement affectés par les mesures d'austérité imposées par les institutions européennes et internationales.
- . D'assurer le maintien ou la création de services publics de qualité.
- . De promouvoir la citoyenneté européenne et la participation active des citoyens à la prise de décision publique.

## **En matière de politique de la recherche, la FHE demande :**

- . La liberté absolue de la recherche scientifique : ses limites sont celles des moyens, de l'ordre public et de la loi qui elle-même résulte du choix de société démocratiquement décidé.
- . De contrer les tentatives de certaines organisations religieuses qui entravent le développement de la recherche européenne au nom de prescrits dogmatiques qui ne font pas consensus au sein de l'Union européenne.
- . Que la recherche tienne compte de critères d'intérêt général et ne repose pas uniquement sur des critères économiques.

## **Au niveau des relations extérieures, la FHE demande :**

- . Que toute nouvelle adhésion à l'Union européenne souscrive au respect des droits de l'Homme et de l'État de droit.
- . Que les accords de coopération de l'Union européenne contiennent des clauses de conditionnalité démocratique exigeantes et fassent l'objet d'évaluations régulières.
- . Que les libertés de conscience et de conviction soient promues dans les relations extérieures de l'Union européenne. Cela implique de défendre notamment la liberté de ne pas croire et celle de changer de religion ou de conviction.
- . Qu'une attention particulière soit portée à la décriminalisation du blasphème et à la défense de la liberté d'expression vis-à-vis des convictions religieuses et philosophiques.

Source : Centre d'Action Laïque

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous soutiennent pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous.

Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

# MEMORANDUM 2014 DU CAL

## Pour les élections fédérales et régionales

A l'heure où les citoyens vont être convoqués aux urnes, le CAL, qui a rédigé ce mémorandum en concertation avec deMens.nu (CAL néerlandophone) pour la partie fédérale et avec la Fédération Humaniste Européenne (FHE) pour le niveau européen, appelle l'ensemble des formations politiques à faire preuve de la plus grande vigilance démocratique.

Ils les invite à refuser la surenchère populiste, la politique du « tout au sécuritaire » et à combattre toutes les formes d'intégrisme et de communautarisme exacerbé qui minent déjà notre société.

Le CAL s'oppose à toute conception moralisatrice concernant la vie et la mort et en appelle au respect des libertés individuelles vis-à-vis de ces questions éthiques.

Ensemble, reconstruisons une démocratie participative et solidaire en Belgique et en Europe.

Le mouvement laïque entend contribuer, par ses propositions, à ce que l'État garantisse à toutes et à tous des droits égaux, une justice équitable, la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression.

Aux yeux du CAL, seul un État laïque peut y parvenir en toute impartialité.

En cette période où les crises sociales font resurgir les pires injustices, le CAL plaide avec force pour une réforme radicale de l'enseignement afin d'offrir aux jeunes des envies de citoyenneté active et des perspectives d'avenir.

L'Europe, elle aussi, doit devenir un espace citoyen incontournable. Pour cela, il faut en revoir les règles qui taraudent ses socles sociaux, empêchent une distribution équitable des richesses et réduisent les mécanismes de solidarité.

La Belgique, comme tous les États européens, s'est engagée à respecter les trois grands pactes internationaux conclus au sein des Nations Unies après la Deuxième Guerre mondiale:

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- le Pacte pour les droits civils et politiques
- le Pacte pour les droits économiques, sociaux et culturels

Aujourd'hui encore, ces programmes restent à accomplir et sont plus que jamais d'une brûlante actualité.



## En notre âme et conscience

### Fin de vie et éthique médicale

#### Un livre du Docteur Dominique Lossignol (2014)

La Belgique s'est dotée en 2002 d'une loi qui dépenalise sous conditions la pratique de l'euthanasie. Ce sujet soulève et soulèvera encore de nombreuses questions qui relèvent autant de l'éthique, que de l'idéologie.

Face à une opposition toujours active et parfois hostile, il est nécessaire de recentrer le débat et surtout d'apporter les éléments de réflexion qui

permettent d'aborder la question de manière pragmatique et non partisane, et certainement pas moralisatrice.

La question de la clause de conscience et de son éventuelle extension à l'échelle institutionnelle (il conviendrait de dire politique institutionnelle) est ici abordée, au même titre que le concept de dilemme moral, sous l'angle de la pratique médicale. L'auteur déconstruit les arguments avancés par les opposants au cadre légal ou à la pratique même de l'euthanasie par la démonstration de leur inconsistance.

#### Dominique Lossignol, un de nos conférenciers de 2011

Le public du 16 septembre 2011 se souvient certainement de cette remarquable conférence-débat intitulée « Choisir sa mort : un droit, une ultime liberté » que le Docteur Lossignol nous avait présentée.

Rappelons qu'il est docteur en médecine, spécialiste en médecine interne, soins palliatifs et traitement de la douleur. Chef de clinique à l'Institut Jules Bordet à Bruxelles (ULB) où il dirige l'unité des soins "supportifs" et palliatifs, il est également responsable de la Clinique de la douleur et de la consultation médico-éthique. Il est titulaire du titre de master en éthique et coordinateur du Forum EOL (End of Life). Il est l'auteur de nombreuses publications.

**Prix du livre : 10 € au bénéfice du Centre d'Action Laïque**

**Notre maison peut centraliser les commandes jusqu'au 15 avril**

## Mercredi 29 février à Bruxelles : 2000 personnes ont manifesté leur soutien aux opposants au projet du gouvernement espagnol voulant vider de son contenu la loi sur l'avortement



Le « Courrier laïque » de février était imprimé et distribué avant que la décision d'organiser cette manifestation ne soit annoncée.

C'est donc par le biais des adresses électroniques de nos membres dont nous avons connaissance que nous avons fait circuler l'invitation à y participer.

De toute manière, autant la presse écrite que les journaux parlés et télévisés en avaient fait préalablement un large écho.

Plusieurs de nos membres étaient présents, conscients de l'enjeu et de l'indispensable soutien et marque de solidarité à apporter aux progressistes espagnols.



Cette manifestation se déroulait à l'appel des associations de défense des droits des femmes ainsi qu'à celui de plusieurs partis politiques dont Ecolo et le PS. Plusieurs députés européens, notamment socialistes et écologistes, ont pris part à la marche, organisée par la plateforme Abortion Right!, qui rassemble quelque 25 associations belges, dont le Centre d'Action Laïque, des fédérations de planning familial, des mutuelles et des mouvements féministes.

Le public était mixte, et beaucoup d'hommes étaient présents.

Les manifestants se sont rassemblés devant l'ambassade d'Espagne, bloquant toute la rue de la

Science. Ils ont également remis une lettre à un conseiller de l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, avant d'effectuer une marche aux flambeaux jusqu'aux abords du Parlement européen.

Dans le cortège, on pouvait notamment lire sur des pancartes ou des calicots : « *Mon corps, mon choix, ma liberté* » « *Vos rosaires hors de nos ovaires* » « *Mon corps, mes choix* », ou encore « *Medieval laws in Europe, no* » (non aux lois médiévales en Europe) et « *Pro-life is a lie, you don't care if women die* » (Pro-vie, c'est un mensonge, vous ne vous préoccupez pas si des femmes meurent).



Un manifestant de 70 ans déclarait : « *On régresse et pas seulement en Espagne, mais dans toute l'Europe. C'est le retour de l'obscurantisme. Je ne manifeste pas pour l'avortement mais pour la liberté* ». Rappelons en Hongrie ou encore en France, les conservateurs ont fait de la protection du fœtus leur priorité. En début et en fin de manifestation, plusieurs discours ont encore été prononcés, en français, en néerlandais, en anglais et en espagnol.

### **Une manifestation, prélude à la manifestation de Madrid du 1<sup>er</sup> février**

Le 29 février s'inscrivait dans le lancement d'une semaine consacrée à ce thème en Europe avec, en point d'orgue, la manifestation du 1er février à Madrid.

Depuis, nous pouvons dire que la manifestation de Madrid fut un réel succès. Des dizaines de trains et d'autobus venus de toute l'Espagne mais aussi de l'étranger par avion ont convergé vers la capitale. A bord, des milliers de manifestants qui ont défilé jusqu'au Parlement contre le texte sur la « protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte ».

**Yvan Nicaise**

**Après cette manifestation, le Centre d'Action Laïque a publié le communiqué suivant :**

### **Manif avortement : Elles et ils...**

Elles et ils étaient 2.000 manifestantes et manifestants dans les rues de la capitale européenne, ce mercredi 29 janvier, à l'initiative de la plate-forme Abortion Right, pour protester contre le projet rétrograde de réforme de la loi sur l'avortement récemment annoncé par le gouvernement espagnol. Mais aussi, plus largement, pour dénoncer la régression des droits des femmes en Europe et redire leur droit fondamental à choisir elles-mêmes leur vie.

En projetant de modifier de manière restrictive la loi dépénalisant l'avortement, le gouvernement de Mariano Rajoy, copieusement chahuté sous les fenêtres de son ambassade bruxelloise mercredi soir, s'attaque directement aux femmes. Leur déniait le droit de disposer librement de leur corps et de choisir si elles veulent ou non poursuivre une grossesse.

Outre ce déni de démocratie, c'est également un signal alarmant qui est donné là quant au risque de recul des libertés individuelles que l'on voit poindre un peu partout en Europe. Face au Parlement européen, de nombreux parlementaires étaient là, avec les représentantes d'associations espagnoles, épaulées par des associations belges, mouvement laïque en tête, pour clamer leur inquiétude dans toutes les langues.

## **Petit écho de la semaine « Handicap et Vous ? »**



Le 28 janvier dernier, notre Maison de la Laïcité avait invité ses membres à participer, dans le cadre des semaines « Handicap et Vous ? », à une journée de sensibilisation.



Quelques membres ont participé au parcours de sensibilisation au cœur de Morlanwelz dont l'objectif était de mettre en lumière les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite dans nos villes et communes ainsi que les aménagements réalisables.

Même si on conçoit les difficultés, se mettre en situation de handicap nous fait prendre conscience de l'ampleur des difficultés et de l'énergie nécessaires aux personnes handicapées pour se mobiliser ou participer à une vie sociale.

Alors magnifique bravo à ceux qui participaient au Feureu en chaise roulante ou avec une canne blanche !

Petite conclusion : le nombre d'aménagements nécessaires est, comme dans de nombreuses communes, important à mettre en place si l'on veut permettre aux personnes handicapées une véritable égalité des droits et des chances pour toutes et tous. L'échevin de l'urbanisme a, sur ces points, développé les visions de notre commune.



**Dominique Patte**

**LE COURRIER LAÏQUE**

**Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise**

**Couverture : Bertrand Aquila**